

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 13 novembre 2023, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure (# 2023-00062) porte sur le lot rénové 6 290 477 identifié au cadastre du Québec.

Elle vise à autoriser, à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation et à l'intérieur d'un secteur riverain, l'implantation d'une résidence sur un terrain privatif non desservi ayant une superficie de 3472,9 m², alors que le paragraphe d) de l'article 9.12 du Règlement de zonage numéro 14-2006 stipule qu'une superficie minimale de 4000 m² est exigée pour l'implantation d'un bâtiment sur un tel terrain qui est non desservi par une installation de prélèvement des eaux communes, une installation septique commune, un réseau d'aqueduc ou un réseau d'égout sanitaire.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 24 octobre 2023

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 24 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 24 octobre 2023

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière